



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Discours de:

Mme Anne S. Makinda
Vice-Présidente du Parlement tanzanien, au nom de l'Union
interparlementaire

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-
parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les pays
les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Nations Unies
New York, le 18 septembre 2006

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous tous, en ce jour, au nom de l'Union interparlementaire. J'appartiens, pour ma part, au parlement d'un des 50 pays les moins avancés, la République-Unie de Tanzanie, et ce débat me donne la possibilité de montrer comment, dans les parlements, aux niveaux mondial et national, nous pouvons oeuvrer en faveur du Programme d'action de Bruxelles au cours des cinq prochaines années, voire au-delà.

Le rapport du Secrétaire général qui clôt un examen d'un an, dresse un bilan de la situation réelle dans les PMA, à maints égards, notamment sur les plans politique et économique. Nul n'en disconvient, des progrès y sont accomplis mais à un rythme trop lent. Il faudrait un bond qualitatif et quantitatif pour améliorer le niveau de vie et réduire les inégalités dans des pays où le plus grand nombre manque encore de l'essentiel et se voit refuser, purement et simplement, la possibilité de mener une vie décente, de scolariser ses enfants, de se défendre contre la maladie, de vivre en paix dans un environnement propre et sain, de participer aux décisions.

Au cours de la présente session, nous avons pu découvrir, notamment à la lecture du rapport du Secrétaire général, nombre d'idées judicieuses sur la manière d'aider les PMA. Nous les soutenons toutes. Toutefois, pour l'UIP, une organisation politique dont le cheval de bataille est le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, le problème se résume à cette vérité : les PMA ne pourront mobiliser leurs ressources humaines, naturelles et financières en faveur du développement, ni tirer au mieux profit de l'aide extérieure, que lorsque leur principale institution décisionnaire, le parlement, assumera pleinement le rôle qui lui revient de droit dans le processus de développement.

Or, sans nier les quelques progrès accomplis ces dernières années, à savoir des élections libres et régulières plus fréquentes et une amélioration globale du travail parlementaire, on est obligé de constater que les parlements des PMA ne contrôlent toujours pas efficacement l'action des gouvernements et ne s'acquittent pas comme il conviendrait de leur rôle législatif et budgétaire, loin s'en faut. Les distorsions du processus politique, avec leurs conséquences dans les domaines économique et social, sont l'une des raisons pour lesquelles l'insuffisance des revenus est, en gros, aussi criante qu'il y a cinq ans dans la plupart des PMA, malgré un renforcement de la croissance économique.

Comme nous l'avons entendu pour la énième fois, vendredi dernier, lors d'un débat parlementaire organisé par l'UIP et le Haut représentant des PMA, ici même aux Nations Unies, la vérité est que les parlements de nombreux PMA

restent en butte à de graves difficultés, en premier lieu aux immixtions de l'exécutif, parfois appuyées par l'armée. Combien de parlements de PMA ne sont encore, malgré eux, qu'une chambre d'enregistrement. Et que dire de l'inefficacité, de l'inadéquation des méthodes de travail et de l'absence de coopération avec la société civile. Les représentants, coupés des citoyens, n'apparaissent pas toujours comme les serviteurs des intérêts du peuple. Enfin, rares sont les médias indépendants et suffisamment au fait de la chose parlementaire, ce qui ne permet pas d'éclairer les électeurs, de façon équilibrée et objective, sur les délibérations parlementaires.

A ce constat, il faut ajouter le manque de ressources et de savoir-faire qui permettraient aux parlements et aux parlementaires d'assumer comme il convient leurs responsabilités. Comment, lorsque les ressources font cruellement défaut, initier des députés récemment élus aux rudiments de leur fonction? Comment recruter un personnel qualifié pour faire fonctionner permanences et bureaux législatifs, construire des infrastructures telles que des bibliothèques et des archives parlementaires? Comment permettre aux parlements de diffuser, à l'intention des citoyens, des informations sur leur travail? A cet égard, les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ne sont toujours pas exploitées à plein.

L'UIP ne ménage ni son temps ni ses efforts pour améliorer la gouvernance et construire des capacités dans l'esprit des Engagements II et III du Programme de Bruxelles. Des programmes d'assistance technique ont été mis en œuvre en faveur des parlements d'Afghanistan, du Burundi, d'Éthiopie, de Guinée équatoriale et du Rwanda, entre autres, afin d'en améliorer le fonctionnement sur le plan interne mais aussi vis-à-vis des électeurs et de l'exécutif. Des séminaires régionaux ont été organisés en Afrique et en Asie, dans de nombreux domaines, notamment l'inscription des traités internationaux et des autres conventions dans les lois nationales et la participation des femmes à la vie politique, sans oublier, bien sûr, la contribution des parlements à un développement durable et la réforme du secteur de la sécurité.

Autre domaine dans lequel l'UIP œuvre sans relâche : la notion de parlement démocratique. A cet égard, notre organisation entend mettre la barre très haut et elle a publié récemment une étude intitulée : *Parlement et démocratie au XXI^{ème} siècle : guide des bonnes pratiques*. Fondé en partie sur une enquête mondiale à laquelle de nombreux parlements de PMA ont participé, cet outil pratique à l'intention des parlementaires et praticiens devrait permettre aux législateurs de mesurer leurs résultats au regard de cinq critères fondamentaux : représentation, transparence, accessibilité, obligation de rendre des comptes et efficacité. Ce guide a, par ailleurs, donné une occasion rêvée de faire connaître les succès de certains parlements dans la marche vers la démocratie et la bonne gouvernance.

Madame la Présidente,

S'il est vrai que l'institution parlementaire est au cœur de la bonne gouvernance et de la démocratie, et donc du développement, alors il faudra redoubler d'efforts pour la soutenir. Il nous appartient à tous, au sein de la communauté internationale, de conjuguer nos forces et de mettre à profit nos complémentarités pour répondre aux besoins des parlements des PMA au cours des cinq prochaines années. Trois mesures pratiques doivent être prises d'urgence :

Tout d'abord, la communauté internationale doit se faire un devoir d'accroître l'assistance technique aux parlements, en pourcentage du financement total. Les donateurs doivent avoir à l'esprit l'importance capitale des parlements dans le développement des PMA et l'application du Programme de Bruxelles. Il faut absolument que les fonds destinés à la construction de capacités parlementaires soient versés aux parlements et directement gérés par eux, afin de les affranchir du pouvoir exécutif. Mais il faudra aussi veiller à ce que ces ressources soient gérées dans la transparence. Nous devons multiplier les séminaires, les publications et mettre à disposition, partout, les matériels, notamment informatiques, dont les parlements ont besoin pour améliorer leurs méthodes de travail, forger leurs propres outils éducatifs, accéder à des sources d'information et à des analyses indépendantes.

Il faudrait également dresser un bilan global des besoins des parlements des PMA afin de fixer les priorités et mieux répartir les tâches entre les bailleurs de fonds. Ainsi les fonds seront distribués à bon escient au cours des cinq prochaines années.

Ensuite, sachant que le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport, invite les gouvernements des PMA à mettre en place des stratégies nationales de développement, nous devons veiller avec l'ONU, à ce que lesdites stratégies soient véritablement assumées et dirigées par les populations concernées, par le biais du processus parlementaire. Il en va de même, bien sûr, pour les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté. L'année dernière, l'UIP, agissant dans ce sens, avait incité les parlements des PMA à rédiger les rapports nationaux, comme première étape de l'examen à mi-parcours du Programme de Bruxelles. Mais il est grand temps que l'ONU aussi, dans ses résolutions et activités opérationnelles, insiste sur le rôle des parlements dans ce domaine.

Enfin, Il faut que les parlements, et non les seuls gouvernements et agences internationales, apparaissent comme des acteurs de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Nous ne devons pas sous estimer la coopération interparlementaire au niveau régional, d'autant qu'elle commence, dans certains cas, à porter ses fruits. Il faut aider les parlements à apprendre les uns des autres, à comparer

leurs expériences, à échanger des informations sur les meilleures pratiques et politiques. Il est temps que les parlements s'imposent comme des forums capables de favoriser l'instauration de la paix et le règlement des conflits dans les PMA menacés par des conflits ou ceux qui sortent d'une guerre.

Dans ce vaste chantier, l'UIP est prête à apporter sa pierre, en fournissant un accès direct aux parlements eux-mêmes. Avec les Nations Unies et leurs programmes de développement, notamment le tout nouveau Fonds pour la démocratie, l'UIP entend accompagner les PMA dans leur quête de démocratie et de développement.

Je vous remercie.